

E 13 (B)/197

*Le Conseil fédéral à l'Envoyé extraordinaire de Suisse au Japon, A. Humbert**Minute**L*

Berne, le 28 septembre 1863

Vos rapports nous sont tous successivement et régulièrement parvenus jusqu'à celui sous n° 20 du 10 juillet 1863 inclusivement.¹

D'après les deux derniers du 26 juin et 10 juillet², les complications politiques continuent au Japon et en empêchant d'entamer les négociations du traité avec la Suisse, retardent ainsi l'accomplissement de votre mission. Ces circonstances font douter du prochain rétablissement d'un état de choses nécessaire pour la conclu-

1. Cf. les vingt rapports adressés par Humbert dès le 19 novembre 1862. E 13 (B)/198.

2. E 13 (B)/198.

9 OCTOBRE 1863

975

sion d'un traité avec cet empire. Toutefois, nous ne vous dissimulerons point, Monsieur, que nous avons été surpris de ce que dans ces deux rapports vous n'avez exprimé aucune opinion positive quant au commencement de négociations définitives pour la conclusion du traité avec le Japon.

Dans de telles conjonctures, nous désirerions connaître votre opinion sur la question de savoir s'il ne conviendrait pas que vous vous entendissiez avec le Gouvernement japonais pour confier en d'autres mains le mandat dont nous vous avons chargé, afin qu'en laissant les instructions et pleins-pouvoirs nécessaires pour les négociations dont il s'agit, vous puissiez revenir en Suisse. Dans ce cas, vous devriez aviser aussi à ce que les cadeaux soient placés sous bonne garde et remis à leur destination et donner les directions convenables à cet effet. Nous désirons donc, Monsieur, connaître le plus prochainement possible vos vues et les résolutions que vous pourriez être dans le cas de prendre à ce sujet.